

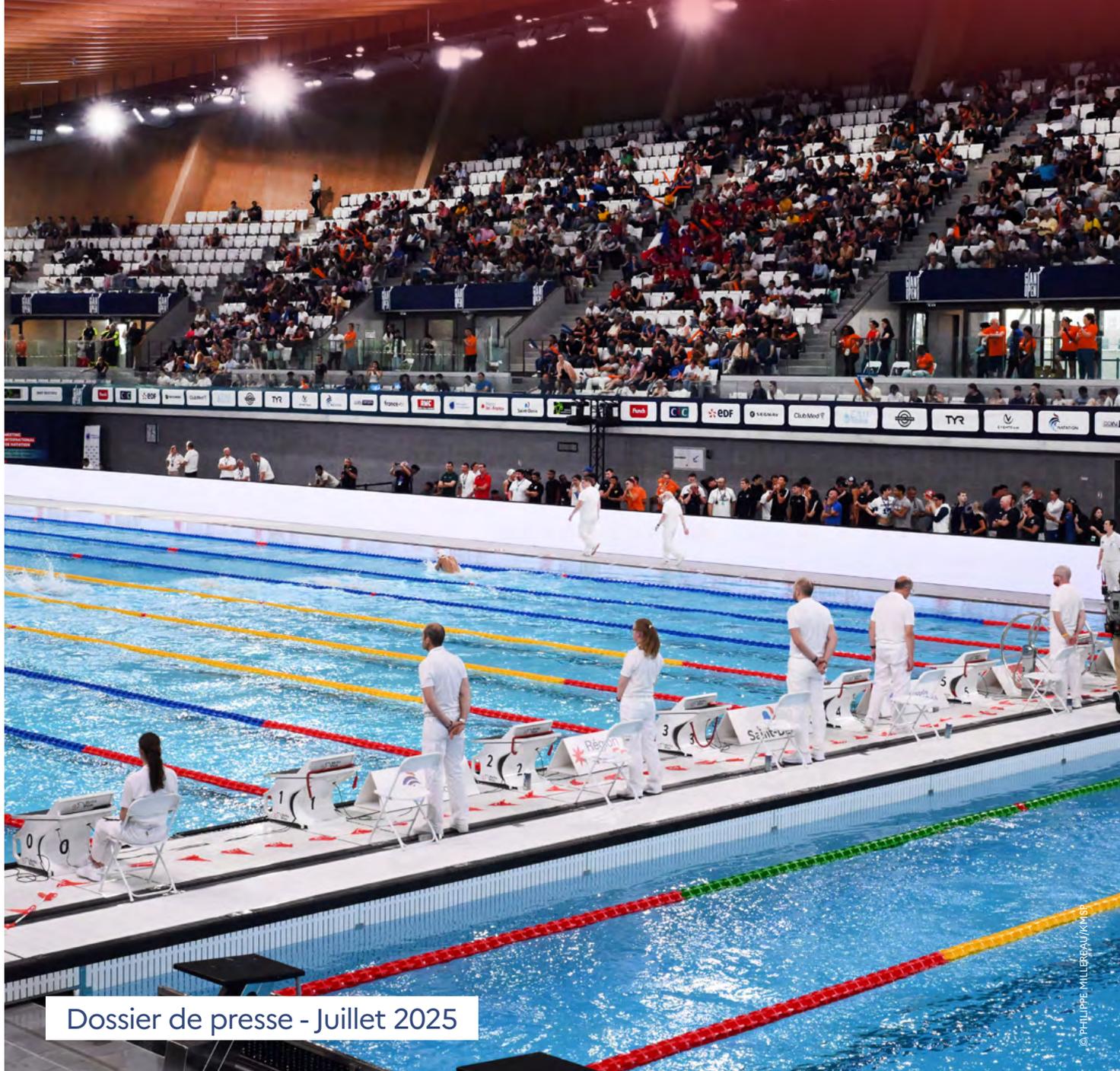


**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

UN AN APRÈS LES JEUX DE PARIS 2024 :

UN HÉRITAGE DURABLE POUR UNE NATION SPORTIVE



Dossier de presse - Juillet 2025

SOMMAIRE

p. 3

ÉDITORIAL

p. 4

LES 10 DATES CLÉS
DE L'HÉRITAGE DES
JEUX DE PARIS 2024
EN 2025

p. 5

LES 10 CHIFFRES
CLÉS DE L'HÉRITAGE
DES JEUX
DE PARIS 2024
EN 2025

p. 7

DES TERRITOIRES
PLUS SPORTIFS

p. 7

Des équipements
olympiques
et paralympiques ouverts
au public :
l'héritage se vit déjà

p. 12

De nouveaux
équipements sportifs
partout en France

p. 14

La baignabilité de la Seine
et de la Marne

p. 16

UN ÉLAN DURABLE
POUR LA PRATIQUE
SPORTIVE

p. 16

Une pratique sportive en
hausse partout en France

p. 17

Des politiques publiques
héritées des Jeux
qui favorisent le sport
pour tous

p. 24

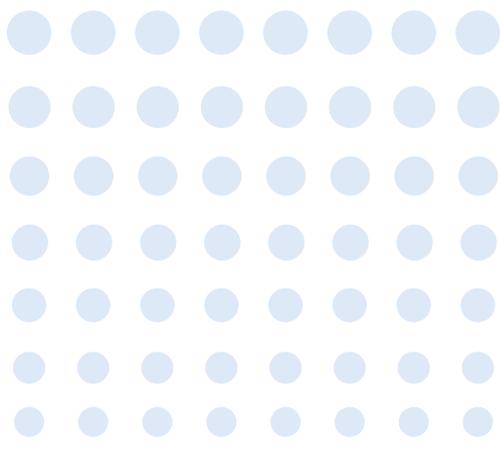
UNE NATION
COMPÉTITIVE :
UN NOUVEAU
MODÈLE POUR
PERFORMER
DURABLEMENT

p. 24

Une priorité :
la haute performance

p. 27

La France, porteuse
d'un nouveau modèle
d'organisation des Grands
Événements Sportifs
Internationaux (GESI)





© XR Pictures

MARIE BARSACQ Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Le projet Paris 2024 portait une promesse forte : **faire des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été non seulement un événement sportif exceptionnel, mais aussi une véritable opportunité** au service de toutes les Françaises et de tous

les Français.

Le premier héritage des Jeux reste l'été de fête que nous avons vécu en 2024. Ces moments de cohésion nationale et internationale, cet esprit de légèreté et de fraternité qui nous a portés, **ces souvenirs inoubliables**, dans la victoire comme dans la défaite de nos championnes et de nos champions... tout cela constitue un bien infiniment précieux. Cette fête, l'État l'avait longuement préparée, avec la volonté que l'après-Jeux prolonge l'élan d'une Nation rassemblée autour du sport.

Il s'agissait d'abord de **faire des Jeux un levier pour bâtir des territoires plus sportifs, en laissant un héritage concret et durable.** Les territoires hôtes, bien sûr, mais aussi de nombreuses collectivités qui se sont impliquées dans la dynamique Paris 2024, ont bénéficié à divers niveaux des équipements liés aux Jeux. Parmi les réalisations emblématiques, le **Village des Athlètes ou encore le Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris** profitent aujourd'hui aux habitants de la Seine-Saint-Denis, un département historiquement en déficit de logements et d'infrastructures sportives. Mais cet héritage va bien au-delà : de nombreuses communes ont vu émerger **de nouveaux terrains de sport**, grâce aux deux plans nationaux lancés en amont des Jeux et aux initiatives de legs et de seconde vie post-Jeux portées par Paris 2024. Je n'oublie pas non plus la reconquête d'espaces naturels longtemps délaissés ou pollués – comme **la colline d'Élancourt, la Seine ou la Marne** – désormais rendus aux Franciliennes et aux Franciliens pour la pratique d'activités physiques.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ont ensuite insufflé un nouvel élan à la pratique sportive dans tout le pays. Ces dernières années, nombre de Françaises et de Français, plus qu'auparavant, ont eu envie de faire du sport. Depuis 2018, nous dénombrons 3,5 millions de pratiquants supplémentaires et nos clubs ont accueilli 1 million de nouveaux licenciés depuis 2023. Cet élan, hérité des Jeux, a touché **des publics parfois éloignés de la pratique sportive** : les femmes, les jeunes filles ou encore les personnes en situation de handicap. Les équipements laissés en héritage permettent aujourd'hui de répondre à cette aspiration croissante, et la poursuite des dispositifs incitatifs contribuera à nourrir cette dynamique, en particulier chez les plus jeunes. Avec **les 30 minutes d'activité physique quotidienne, les savoirs sportifs fondamentaux ou encore le programme Génération 2024 devenu « Génération 2030 »**, nous entretenons cette flamme. Une flamme que nous voulons faire grandir encore, à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030.

Enfin, **l'organisation du plus grand événement sportif au monde a démontré la compétitivité et le savoir-faire de notre nation.** Sur les terrains, les athlètes de l'équipe de France ont brillé, atteignant les objectifs fixés tant aux Jeux Olympiques qu'aux Jeux Paralympiques. Ces performances valident **la stratégie de soutien à la haute performance** que nous avons engagée – une stratégie désormais appelée à s'intensifier en vue des prochaines échéances internationales. Au-delà des résultats sportifs, la France a su établir **un nouveau standard en matière d'organisation de grand événement sportif international** : un modèle plus responsable, sur les plans environnemental, économique et social. Cette réussite confirme **l'excellence française dans l'accueil de grands événements** et renforce notre place sur la scène internationale pour en accueillir de nouveaux.

Car après les Jeux de Paris 2024, une chose est sûre : **les Françaises et les Français ont envie de revivre de telles émotions.**

Voilà comment, un an après, **l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 se vit déjà !**



LES 10 DATES CLÉS DE L'HÉRITAGE DES JEUX DE PARIS 2024 EN 2025



1^{er} février 2025

Inauguration du Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain (PRISME), financé par l'État à hauteur de 4 millions d'euros et par les collectivités



31 mars au 4 avril 2025

9^{ème} édition de la Semaine Olympique et Paralympique qui a sensibilisé plus de 5 millions de jeunes aux valeurs de l'olympisme, du paralympisme et du sport depuis sa création en 2017



2 juin 2025

Inauguration du Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris, financé majoritairement par l'État à hauteur de 77,5 millions d'euros



21 juin 2025

Retour de la Vasque des Jeux de Paris 2024 au Jardin des Tuileries



23 juin 2025

Journée Olympique



5 juillet 2025

Trois sites de baignade ouverts dans la Seine à Paris, grâce à 591 M€ de l'État, sur 1,1 Md€ investi au total



26 juillet 2025

Premier anniversaire de la cérémonie d'ouverture des Jeux Olympiques de Paris 2024



6 septembre 2025

Journée Paralympique



14 septembre 2025

Fête du Sport



Automne 2025

Arrivée des premiers habitants et commerçants au Village des athlètes

LES 10 CHIFFRES CLÉS DE L'HÉRITAGE DES JEUX DE PARIS 2024 EN 2025



8 487

Équipements financés dans le cadre du Plan 5 000 terrains de sport (2022-2023) et du Plan 5 000 équipements - Génération 2024 (2024-2026)



3 000

Clubs inclusifs répartis sur l'ensemble du territoire créés à l'occasion des Jeux de Paris 2024 avec le CPSF. L'objectif d'ici 2027 : en créer 1 000 supplémentaires



+700 000

Enfants accompagnés par les dispositifs « Aisance aquatique » et « Savoir nager en sécurité » entre 2019 et 2024



+ 3,8 %

Augmentation du nombre de licences en 2024 par rapport à la rentrée 2023 avec :
+ 23 % pour la Fédération Française de Tennis de Table ;
+ 20 % pour la Fédération Française de Triathlon ;
+ 19 % pour la Fédération Française de Badminton et d'Escrime.



2030

Toutes les fédérations devront être en mesure d'accueillir des pratiquants en situation de handicap physique dès 2030, et psychique d'ici 2038



6 millions €

Supplémentaires mobilisés dès 2025 par l'Agence nationale du Sport pour accompagner les athlètes, notamment dans les disciplines hivernales



20 millions €

Budget pour le nouveau programme de recherche scientifique dédié à la haute performance sportive lancé en juillet 2025



84 %

Des spectateurs étrangers des Jeux de Paris 2024 déclarent vouloir revenir en France



+ 7,1 milliards €

Impact économique total généré par les Jeux de Paris 2024 sur l'économie francilienne



75,7 millions €

Excédent budgétaire prévisionnel des Jeux de Paris 2024 qui bénéficiera directement au monde du sport via le Fonds de Dotation Paris 2024

Le plan Héritage de l'État pour les Jeux de Paris 2024

Dès février 2019, l'État a engagé, sous l'impulsion de la Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP), la conception de **son plan Héritage des Jeux de Paris 2024**. Une première version, composée de 171 mesures, a été présentée en novembre 2019. En 2021, 14 mesures supplémentaires sont venues enrichir ce dispositif ambitieux, portant le total à 185 actions concrètes.

Ce plan a traduit l'engagement fort de l'État à **faire des Jeux de Paris 2024 un événement utile à tous**, dont les effets positifs, tant matériels qu'immatériels, s'inscrivent durablement dans le quotidien des Français. Il s'est appuyé sur des investissements significatifs dans les infrastructures et leur modernisation, mais aussi dans l'accompagnement de politiques publiques visant notamment à encourager l'activité physique de nos concitoyens.

Organisé autour de quatre grands axes – développement de la pratique sportive, cohésion sociale et inclusion, valorisation du savoir-faire français, promotion de la transparence et de la responsabilité – **le plan Héritage a d'ores et déjà vu plus de 80 % de ses mesures mises en œuvre**. Le travail se poursuit et s'inscrira dans la continuité avec l'élaboration du plan Héritage pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes françaises 2030.



DES TERRITOIRES PLUS SPORTIFS

Au-delà de l'événement, les Jeux de Paris 2024 avaient l'ambition d'être utiles aux territoires-hôtes et à leurs habitants. Particulièrement carencée en équipements sportifs, la Seine-Saint-Denis a été au cœur du projet de Paris 2024 et de l'héritage des infrastructures olympiques et paralympiques.

DES ÉQUIPEMENTS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES OUVERTS AU PUBLIC : L'HÉRITAGE SE VIT DÉJÀ

Le Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris (93)

Inauguré le 2 juin 2025, le Centre Aquatique Olympique Métropole du Grand Paris (CAO MGP) incarne pleinement l'héritage des Jeux de Paris 2024 en répondant à trois besoins essentiels :

- **Pour le grand public** : Le CAO MGP profite aux habitants de Seine-Saint-Denis en comblant le déficit de bassins par habitant dans le département. Il s'inscrit dans le « Plan Piscine Héritage 2024 » de la MGP, qui a soutenu la construction et la rénovation de 6 piscines (Aubervilliers, Aulnay-sous-Bois, Colombes, Le Bourget, Montreuil, Saint-Denis) et 2 bassins de réemploi (Sevran et Bagnolet). Avec ces équipements, la ville de Saint-Denis dispose désormais de 249 m² de bassin pour 10 000 habitants contre 235 m² pour la moyenne nationale. Conçu pour être accessible aux personnes en situation de handicap, le CAO MGP favorise aussi la pratique de nouvelles disciplines comme le padel, l'escalade ou le basket 3x3.
- **Pour les scolaires** : Dans un département où un enfant sur deux entre en 6^{ème} sans savoir nager, le CAO MGP peut accueillir jusqu'à 4 groupes scolaires simultanément, offrant 2 100 créneaux annuels pour les écoles et centres de loisirs. Il s'intègre pleinement dans les politiques publiques pour le savoir-nager, avec une étude d'impact en cours et les Rencontres du savoir-nager organisées par la Ville de Saint-Denis pour assurer à tous les élèves un apprentissage sécurisé de la natation d'ici 2028.
- **Pour le haut niveau** : Le CAO MGP a accueilli les épreuves olympiques de water-polo, plongeon et natation artistique. Il offre aujourd'hui à l'équipe de France de plongeon un centre d'entraînement moderne, avec une piscine adaptée pour accueillir de grandes compétitions internationales, comme les championnats d'Europe de natation en 2026.

CHIFFRES CLÉS :

77,5 millions €

L'État est le premier financeur du Centre Aquatique Olympique

4 bassins

(natation, plongeon, apprentissage, aqualudique)

1 complexe

de plongeoirs unique en France (1 m, 3 m, 7 m, 10 m)

9 pistes de padel

1 salle d'escalade de 1 000 m²

1 000 m² d'espaces dédiés à la forme

1 passerelle

de 100 m reliant le Centre Aquatique Olympique au Stade de France



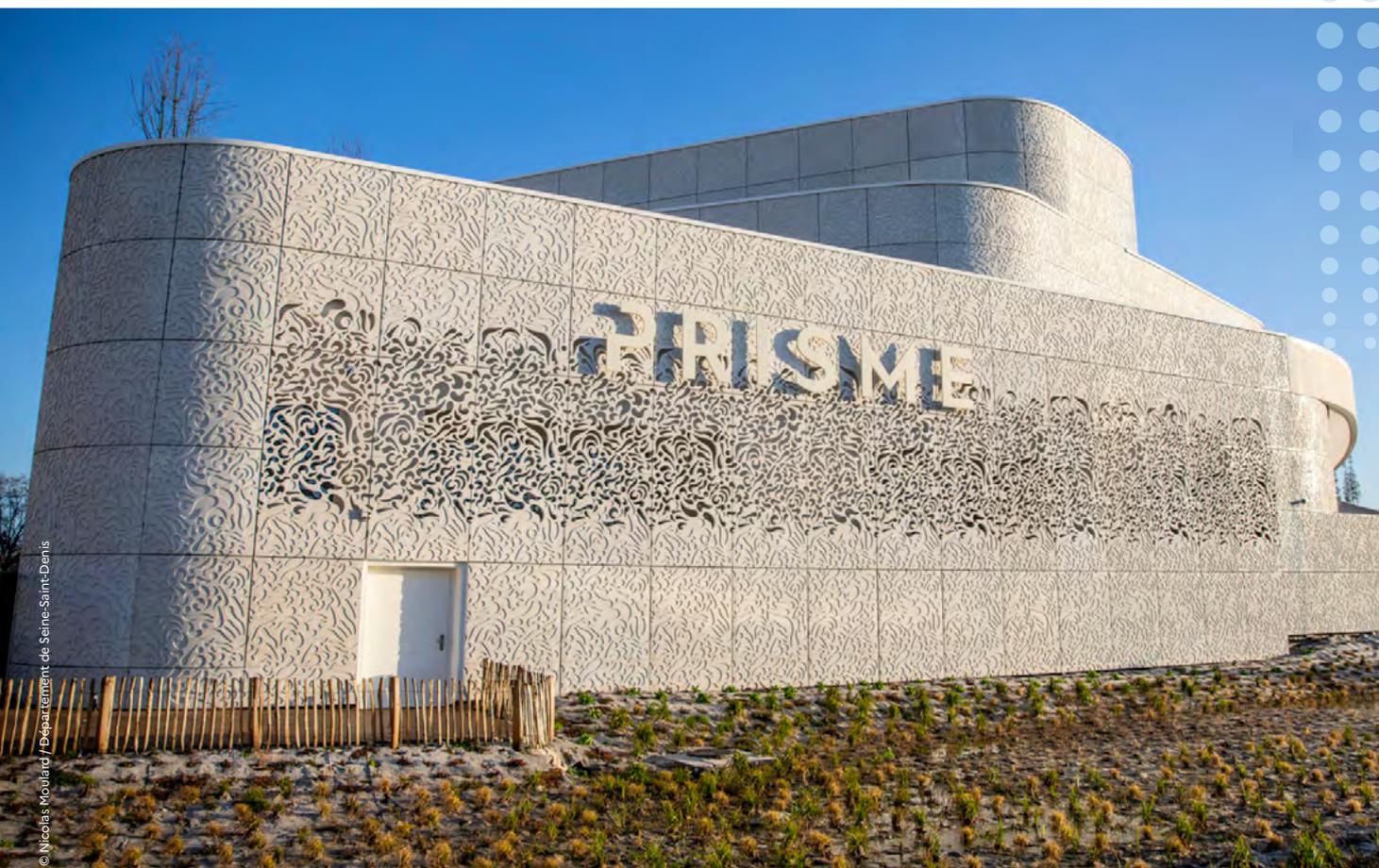
Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain - PRISME (93)

Inauguré le 1^{er} février 2025 à Bobigny, le PRISME s'impose comme le nouveau pôle de référence du parasport et de sa pratique de haut niveau. Pensé pour tous les publics, il combine une offre sportive inédite (salles multisports, mur d'escalade, salle d'armes, espace e-sport...) et un centre médico-scientifique de pointe, avec un plateau de recherche et des espaces de soins, de récupération et de rééducation.

CHIFFRES CLÉS :

13 000 m²
dont 8 000 m² dédiés au parasport

4 millions d'euros
investis par l'État aux côtés
des collectivités pour la
construction du PRISME



© Nicolas Noulard / Département de Seine-Saint-Denis

PARTOUT EN FRANCE, D'AUTRES SITES OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES POUR LA PRATIQUE DE TOUS

Au-delà de ces sites emblématiques, les Jeux ont accéléré la création et la transformation de sites sportifs durables, au service du haut niveau comme du grand public.



Stade nautique de Vaires-sur-Marne (77)

Inauguré en juin 2019

Premier site olympique livré, ce pôle de 4 400 m² est devenu une référence européenne. Grâce aux Jeux, son offre s'est élargie à des activités d'eaux vives comme le rafting, l'hydrospeed ou le kayak, au cœur de l'île de loisirs de Vaires-Torcy.

3 millions d'euros investis par l'État



Centre National de Tir Sportif – Châteauroux (37)

Inauguré en décembre 2022 après rénovation

Modernisé avec le soutien de l'État, ce site a accueilli les épreuves de tir et para tir de Paris 2024, et s'affirme comme un pôle national d'excellence pour la discipline.



© Drone Press/Semise

La Colline d'Élancourt (78)

Après avoir fait vibrer la France au rythme des épreuves de VTT Mountain Bike pendant les Jeux, la Colline d'Élancourt a ouvert au public le 17 mai 2025. Ce site entièrement dépollué et aménagé grâce aux Jeux devient aujourd'hui un espace de loisirs et de sports de nature, accessible à tous.

Un terrain de jeu grandeur nature :

- 12 kms de sentiers pour la promenade, la marche nordique ou la course d'orientation
- 4 pistes VTT de niveaux variés, dont la piste olympique réservée aux pratiquants confirmés
- Une piste de pumptrack au pied de la colline, ouverte au BMX, skateboard, roller et trottinette

4,6 millions d'euros investis par l'État



Polynésie française, Teahupo'o : un héritage structurant pour le surf de haut niveau

Installée pour les épreuves de surf des Jeux de Paris 2024, la tour des juges de Teahupo'o, est de nouveau opérationnelle depuis l'été 2025. Conçue pour être démontable et réutilisable à chaque compétition, elle accueille depuis le 17 juillet la Tahiti Pro, et est mise à disposition de la World Surf League jusqu'en 2027.



© 2023 World Surf League



L'Adidas Arena - Paris (75)

Inaugurée en février 2024

Nouveau symbole du nord parisien, l'Adidas Arena est un lieu de vie sportive et culturelle ouvert à tous. Terrain de jeu du Paris Basketball, elle accueille aussi régulièrement des grands noms de la scène musicale.

17,3 millions d'euros investis par l'État



Stade Yves-du-Manoir – Colombes (92)

Inauguré en mars 2024

Cent ans après les Jeux de 1924, ce site emblématique a retrouvé tout son éclat grâce à Paris 2024. Entièrement rénové, il devient le nouveau fief de la Fédération Française de Hockey, et un pilier du développement de la discipline.

5,3 millions d'euros investis par l'État



Marina olympique du Roucas Blanc – Marseille (13)

Inaugurée en avril 2024

Réaménagée dans le cadre des Jeux, la marina offre désormais des conditions optimales pour l'équipe de France de voile et les passionnés de sports nautiques.

15,6 millions d'euros investis par l'État

Village des médias (93) : les premiers habitants et commerces déjà installés

Entre Dugny, Le Bourget et La Courneuve, le village des médias s'anime. Depuis décembre 2024, l'arrivée des premiers habitants et commerçants insuffle une nouvelle dynamique à ce quartier ancré dans un écrin de nature de 13 hectares. Il accueillera à terme 1 400 logements, 3 nouveaux groupes scolaires, une crèche, un nouveau parc sportif. Cet élan se prolongera dès l'automne avec le lancement de la phase 2 à Dugny : 600 logements supplémentaires y verront le jour d'ici 2027-2028, poursuivant la transformation durable du territoire.

192 millions d'euros investis par l'État



Village des athlètes (93) : le nouveau quartier prendra vie dès l'automne 2025

Au cœur de Saint-Denis, Saint-Ouen-sur-Seine et L'Île-Saint-Denis, le village des athlètes s'apprête à accueillir ses premiers habitants et commerces cet automne. Ce quartier de 52 hectares propose 2 800 logements, dont 2 000 logements familiaux et 800 en résidence, accompagnés de deux groupes scolaires, des crèches, une résidence étudiante, et 120 000 m² dédiés aux activités économiques, bureaux et services pouvant accueillir jusqu'à 6 000 salariés. Commerces de proximité, caserne de pompiers, base de la Préfecture de Police, 6 hectares d'espaces verts et mobilités douces complètent ce projet d'envergure.

514 millions d'euros investis par l'État



SOLIDEO : une dernière année d'activité avant passation

En 2025, la Société de livraison des ouvrages olympiques (SOLIDEO) entame sa dernière année d'activité avec ses moyens propres. Tous les ouvrages nécessaires au bon déroulement des Jeux ont été livrés dans les temps et les budgets. Sur les 70 ouvrages olympiques réalisés, 21 font désormais l'objet de travaux dans le cadre de l'héritage.

À compter du 1^{er} janvier 2026, les missions de la SOLIDEO seront reprises par Grand Paris Aménagement (GPA), jusqu'à la dissolution définitive de l'établissement public, prévue au plus tard fin 2028. La SOLIDEO ne disposera alors plus ni de budget ni de salariés, mais continuera à réunir un conseil d'administration autonome pour le suivi des projets en cours.



DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PARTOUT EN FRANCE

La dynamique initiée par l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympique de Paris 2024 a également permis la construction, la rénovation ou la mutualisation d'infrastructures et d'équipements sportifs à l'échelle nationale.

Cartographie des équipements

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a lancé une carte interactive inédite qui recense l'ensemble des nouveaux équipements sportifs qui s'inscrivent dans l'héritage des Jeux de Paris 2024. Elle permet de visualiser :

- Les **45 sites de compétition** olympiques et paralympiques ayant fait l'objet de nouveaux aménagements
- Les **72 centres de préparation aux Jeux**, financés par l'Agence nationale du Sport
- Les **1 680 équipements sportifs scolaires** ouverts aux clubs sportifs locaux en dehors du temps scolaire dans le cadre du label « **Génération 2024** »

Consultez la carte sur equipements.sports.gouv.fr

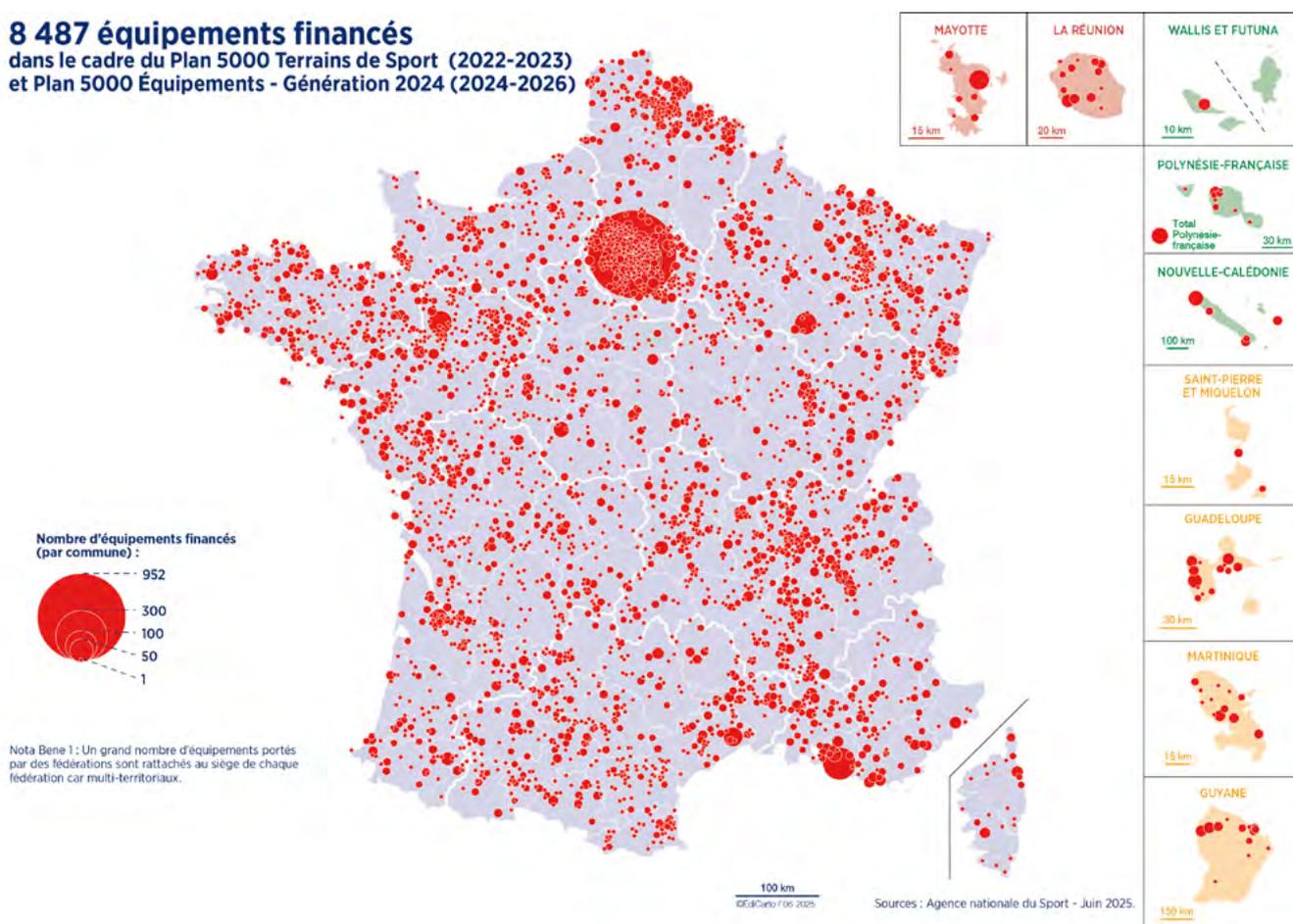


Les deux plans 5 000 équipements

Sous l'impulsion des Jeux, plus d'un milliard d'euros a été engagé par l'État pour moderniser et créer des équipements sportifs depuis 2022 (financements de l'Agence nationale du Sport, dotation de soutien à l'investissement aux collectivités locales, investissements pour les équipements sportifs pour les Jeux). Parmi ces investissements structurants, deux plans « 5 000 équipements » ont été lancés :

- **Le plan 5 000 terrains de sport**, entre 2022 et 2023, a permis de créer **5 500 équipements de proximité** (terrains de basket 3x3, plateaux multisports, aires de fitness, etc.) sur l'ensemble du territoire national.
- **Le plan 5 000 équipements – Génération 2024**, toujours en cours, vise un objectif de **5 000 nouveaux équipements d'ici 2026**. Fin 2024, près de **3 000** étaient déjà soutenus par l'ANS : équipements de proximité, cours d'école actives, infrastructures structurantes comme des gymnases ou des piscines.

8 487 équipements financés dans le cadre du Plan 5000 Terrains de Sport (2022-2023) et Plan 5000 Équipements - Génération 2024 (2024-2026)



Une expérimentation inédite pour ouvrir les équipements scolaires aux clubs sportifs

À l'occasion de la Semaine Olympique et Paralympique 2025, Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et Élisabeth Borne, ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ont lancé une expérimentation pour optimiser l'usage des équipements scolaires. Déployée dans les académies d'Île-de-France (Paris, Créteil, Versailles), Rennes, Lille, Orléans-Tours et La Réunion, cette initiative vise à ouvrir, en dehors du temps scolaire, les infrastructures sportives des établissements aux clubs et associations pour répondre à l'afflux des nouveaux licenciés à la suite des Jeux de Paris 2024.



LA BAINNABILITÉ DE LA SEINE ET DE LA MARNE



Les Jeux de Paris 2024 auront donné un calendrier au projet de reconquête de la Seine et de la Marne. Théâtre des épreuves de triathlon, para-triathlon et natation-marathon, la Seine et son affluent la Marne offrent désormais à tous les Franciliens des sites naturels de baignade surveillée dès cet été 2025.

Le plan baignade 2018-2024

Porté par l'État et 14 collectivités, ce plan ambitieux a permis de rendre les eaux de la Seine et de la Marne conformes à la baignade. Il repose sur quatre axes majeurs :

- Désinfection des rejets à la sortie des stations d'épuration en amont de Paris
- Suppression des rejets directs d'eaux usées en temps sec
- Traitement des rejets issus des bateaux et établissements flottants
- Réduction des débordements d'eaux usées en cas de pluie

Les sites ouverts à l'été 2025

Pour l'été 2025, cinq sites sont officiellement accessibles à la baignade :



5 ouvrages structurants pour garantir la qualité durable de l'eau

- Bassin d'Austerlitz
- Collecteur VL8 entre Athis-Mons et Valenton
- Station de dépollution de Champigny-sur-Marne
- Bassin de Gagny/Neuilly-sur-Marne
- Ouvrage de stockage à Marne-Aval

CHIFFRES CLÉS :

591 millions € de l'État
sur 1,1 Md € investi au total de financement public pour la dépollution de la Seine

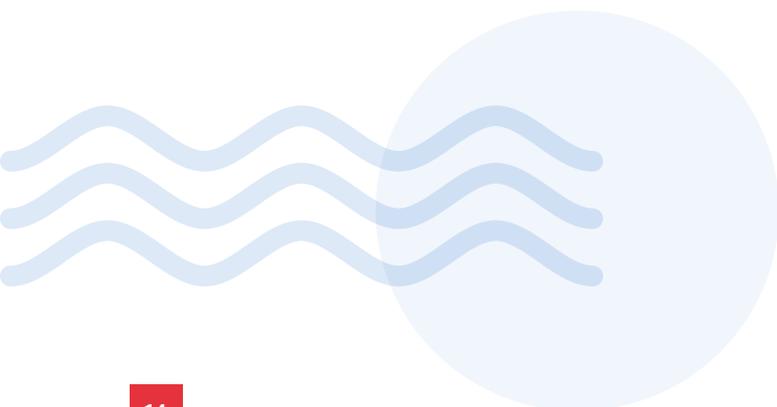
5 sites
ouverts à l'été 2025 (3 à Paris et 2 dans le Val-de-Marne), une trentaine à terme

Réduction de 75 %
de la pollution bactériologique

Création d'environ 40 ha
d'espaces verts sur le territoire du plan Baignade

Augmentation de la biodiversité :
près de **3 fois plus** d'espèces de poissons dans la Seine aujourd'hui qu'en 1990

À terme, une trentaine de sites répartis dans 16 collectivités d'Île-de-France permettront de se baigner dans la Seine et la Marne, notamment dans les zones situées en aval des sites de baignade de l'été 2025.







© iStock

UN ÉLAN DURABLE POUR LA PRATIQUE SPORTIVE

Le plus grand héritage des Jeux est sans doute l'enthousiasme croissant des Françaises et des Français pour la pratique du sport. De nouveaux publics, parfois éloignés du sport, ont souhaité accéder à la pratique physique et sportive, et des dispositifs concrets vont entretenir cette dynamique.

UNE PRATIQUE SPORTIVE EN HAUSSE PARTOUT EN FRANCE

+3,8% Augmentation du nombre de licences en 2024 par rapport à la rentrée 2023

58%

des Français de 15 ans et plus ont pratiqué une activité physique et sportive régulière, une augmentation de +4 points depuis 2018 en 2025

Des publics traditionnellement plus éloignés qui viennent à la pratique sportive

+21%

des licences pour la Fédération Française Handisport, en particulier chez les femmes

3,5 M

de pratiquants supplémentaires depuis 2018

+6%

chez les femmes

+9%

chez les 56-99 ans et 13% pour les femmes de cette tranche d'âge

+7%

chez les 21-55 ans

« L'effet Lebrun »

+23%

tennis de table

+35%

chez les garçons de moins de 14 ans

La performance des athlètes, moteur de « l'effet Jeux »

+20%

Triathlon

+19%

Badminton

+19%

Escrime

+15%

Tir à l'arc

+13%

Taekwondo

3,5 M

de jeunes bénéficiaires du pass Sport depuis 2021, une aide du ministère chargé des Sports pour financer tout ou partie d'une inscription en club sportif volontaire. En 2025, ce dispositif est maintenu, passe de 50 à 70 euros, et est recentré sur l'âge où la pratique sportive des jeunes décroche, autour de 14 ans.

Sources : Les licences annuelles des fédérations sportives en 2024, INJEP, 23 juillet 2025. Les licences sportives annuelles au sortir des Jeux de Paris 2024, INJEP, 31 janvier 2025

DES POLITIQUES PUBLIQUES HÉRITÉES DES JEUX QUI FAVORISENT LE SPORT POUR TOUS

Cette dynamique a également été permise par des programmes en faveur de l'activité physique, notamment à destination des publics les plus jeunes. Après les Jeux de Paris 2024, ces dispositifs continuent d'être soutenus par l'État, l'Agence nationale du Sport et le mouvement sportif olympique et paralympique, dans la perspective des Jeux d'hiver des Alpes françaises 2030 et pour lutter contre la sédentarité.

La pérennisation des 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne (30'APQ)

Lancé à la rentrée 2020 dans le cadre des mesures d'héritage de Paris 2024, le programme « 30 minutes d'activité physique quotidienne » a été généralisé en septembre 2022. Il s'inscrit dans le cadre de la démarche « [École promotrice de santé](#) », afin de contribuer au bien-être et à la santé des élèves, conditions fondamentales pour bien apprendre. [D'après les derniers résultats d'une enquête](#) menée par l'Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité, le dispositif a fait ses preuves :

- **79 %** des enseignants constatent un climat de classe amélioré, avec une attention et une concentration accrues des élèves
- **94 %** jugent que le dispositif améliore le bien-être des élèves
- **82 %** des enseignants estiment que le dispositif tend également à améliorer l'engagement des élèves dans une pratique hors école

Pour répondre aux besoins des enseignants et accroître le déploiement de cette mesure, qui intervient en complément de l'éducation physique et sportive (EPS), le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et le ministère de l'Éducation nationale ont décidé de renforcer les formations académiques des personnels et des enseignants autour de ce programme et de relancer « [L'Équipe de France des 30 minutes d'activité physique](#) » composée de 230 sportifs de haut niveau.



La poursuite de la Semaine Olympique et Paralympique

Créée en 2017 pour sensibiliser les jeunes aux valeurs de l'olympisme, du paralympisme et du sport dans les écoles, collèges, lycées et établissements de l'enseignement supérieur, la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) reviendra tous les ans.

Organisée par le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, et le concours des fédérations scolaires et universitaires (USEP, UNSS, UGSEL, FFSU, FFCU), de l'AEFE, du CLEMI et de l'ANESTAPS, **la 9^{ème} édition de la SOP a été lancée le 31 mars 2025 à Nice**, en clin d'œil aux futurs Jeux d'hiver 2030 en régions Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes.

Grâce à l'engagement des enseignants et à la mobilisation de 120 athlètes de l'équipe de France, dont la marraine et le parrain de cette 9^{ème} édition Manon Apithy-Brunet, championne olympique d'escrime, et Arnaud Assoumani, champion paralympique de para athlétisme, **plus de 700 000 élèves se sont ajoutés cette année aux 5 millions d'élèves sensibilisés depuis 2017.**

À l'occasion de la SOP 2025 et dans la continuité des 30'APQ, Élisabeth Borne, ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de Vie associative, ont annoncé **le déploiement des tests de qualité physique en 6^{ème} dans tous les collèges volontaires.** L'objectif est d'accompagner l'ensemble des élèves vers une pratique sportive adaptée à leurs besoins dès la rentrée prochaine.

Du label Génération 2024 au label Génération 2030

Lancé en 2018, le label Génération 2024 reconnaît l'engagement de plus de **11 000 écoles et établissements** qui développent des passerelles entre le monde scolaire, universitaire et le mouvement sportif, et qui encouragent la pratique physique et sportive des jeunes.

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en collaboration avec le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) et le Comité Paralympique et Sportif Français

(CPSF), ont décidé de faire évoluer ce label. Il devient « Génération 2030 », dans la perspective des Jeux d'hiver des Alpes françaises 2030.

Un nouveau cahier des charges de la labellisation, avec des principes directeurs tels que la participation à des événements sportifs nationaux ou internationaux, ou le développement des pratiques sportives pour tous, sera communiqué d'ici la fin de l'année scolaire. Les premières labellisations pourraient être données dès la rentrée prochaine.

Développer les savoirs sportifs fondamentaux avec « l'effet Jeux »

Le vélo, un apprentissage dès le plus jeune âge

Lancé en 2019, cinq ans avant les Jeux, le dispositif Savoir Rouler à Vélo permet aux enfants de 6 à 11 ans d'apprendre à circuler à vélo en toute sécurité, en maîtrisant les bons réflexes et les règles de la route. Structuré autour de trois blocs pédagogiques – savoir pédaler, savoir circuler, savoir rouler –, le programme contribue à former une nouvelle génération de cyclistes responsables et autonomes.

Avec 600 000 enfants déjà formés depuis sa création, dont 225 000 en 2024, le Savoir Rouler à Vélo s'impose comme un levier essentiel pour sécuriser les trajets domicile-école et promouvoir les mobilités actives. L'objectif est de former **280 000 enfants supplémentaires en 2025**, et pourquoi pas de faire naître la vocation des futurs Pauline Ferrand-Prévo, Alexandre Léauté ou Valentin Madouas, tous médaillés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

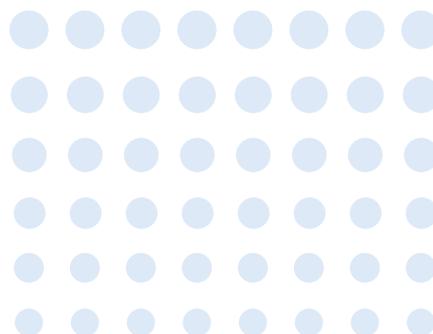
Nager en sécurité, dès l'enfance

Apprendre à nager, c'est garantir à chaque enfant un accès égal à une compétence essentielle, tout en donnant goût pour la natation aux prochains

Léon Marchand et Émeline Pierre, titrés aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ces formations constituent les piliers du **Plan de prévention des noyades**, et s'inscrivent dans la stratégie nationale « Savoir nager », déployée pour renforcer la sécurité aquatique dès le plus jeune âge. Au total, **700 000 enfants** ont été accompagnés entre 2019 et 2024 à travers ces dispositifs.

Lancé en 2021 sous l'impulsion du Comité d'organisation des Jeux Paris 2024 et avec le soutien de l'État, le programme « **1, 2, 3, Nagez !** » vient compléter ces dispositifs, en proposant des leçons de natation gratuites aux enfants. Ces séances ont lieu dans des bassins mobiles implantés dans des territoires carencés, des piscines (habituellement fermées pendant l'été ou ouvertes uniquement à la baignade) ou en milieu naturel. Le programme « **1, 2, 3, Nagez !** » se poursuit en Seine-Saint-Denis, là où un enfant sur deux entre en 6^{ème} sans savoir nager. Au total, après quatre éditions du programme « 1, 2, 3, Nagez ! », 15 000 enfants en ont bénéficié dans 27 villes de Seine-Saint-Denis.

En juin 2025, la ville de Saint-Denis a organisé **les Rencontres du Savoir-Nager au CAO MGP** pour rassembler l'ensemble des acteurs du territoire. L'objectif est de bâtir une feuille de route pour faire progresser la proportion d'élèves du territoire sachant nager lors de leur entrée en 6^{ème} d'ici 2028, et se rapprocher des 100 % d'ici 2032.





FAVORISER L'ACCÈS AU SPORT POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET TRANSFORMER DURABLEMENT LES REGARDS



Développer la pratique des personnes en situation de handicap dans les environnements spécialisés et ordinaires

Après le succès des Jeux Paralympiques de Paris 2024, de plus en plus de personnes en situation de handicap (PSH) souhaitent accéder à une activité physique et sportive.

Le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, en lien avec les Fédérations Françaises de Handi Sport et de Sport adapté, fait de la pratique des PSH en milieu ordinaire une priorité. Créés avec le CPSF à l'occasion de Paris 2024, près de **3 000 clubs inclusifs** répartis sur l'ensemble du territoire proposent des activités adaptées encadrées par des éducateurs formés à l'accueil des personnes en situation de handicap. Lors du Comité interministériel du handicap, du 6 mars 2025, l'engagement a été pris de porter **ce total à 4 000 clubs inclusifs d'ici 2027**.

En parallèle, l'Agence nationale du Sport (ANS), agence du ministère, a mobilisé 3 millions d'euros pour améliorer l'accessibilité des équipements et soutient les fédérations dans le développement des parasports. Le ministère souhaite poursuivre cet élan et structurer durablement l'offre, notamment en renouvelant **l'enveloppe de 3 millions d'euros de l'ANS dédiée à l'accessibilité**.

En février 2025, le président de la République a annoncé la **prise en charge intégrale des fauteuils roulants sportifs**, à compter du 1^{er} décembre 2025. La réforme permet de faciliter les démarches pour automatiser au maximum les prises en charge sans avance, ni reste à charge

En mai 2025, Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, a porté l'ambition du passage au droit commun afin qu'une pratique sportive soit regardée par discipline, et non plus en sectorisant les typologies de publics. À horizon 2030, aidés par les fédérations, les clubs devront ainsi être en mesure de s'ouvrir et d'intégrer des pratiquants valides ou en situation de handicap physique – horizon 2038 pour les situations de handicap psychique. L'histoire s'écrit avec les fédérations en faveur d'une société pleinement inclusive, y compris dans le sport.



Accompagner le changement de regard

Changer le regard sur le handicap par le sport reste un enjeu central de l'héritage paralympique. Le ministère veille donc également à la continuité des grands rendez-vous qui font évoluer les regards.

La Journée Paralympique, portée par le CPSF, et la Semaine Olympique et Paralympique (SOP), organisée avec le CNOSF, le CPSF et l'État, se poursuivent au-delà des Jeux de Paris 2024.

L'édition 2025 de la SOP a notamment été marquée par l'opération « L'Union fait le sport ». Ce dispositif inédit, porté par les ministères chargés des Sports, de l'Éducation nationale, de l'Autonomie et du Handicap, a encouragé la pratique partagée entre élèves en situation de handicap et élèves non porteurs de handicap.





Promouvoir l'activité physique et le sport-santé

De nombreuses actions de promotion de l'activité physique ont été engagées ces dernières années en direction des différents publics cibles, notamment les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les malades chroniques.

Le territoire est désormais maillé par les **540 Maisons Sport-Santé**, financées par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative et le Fonds d'intervention régional du ministère chargé de la Santé. Ces structures ont accueilli, informé, orienté et accompagné 400 000 personnes malades ou éloignées de la pratique physique et sportive en 2023 (dont plus de 70 000 sur prescription).

Après la loi sur la démocratisation du sport du 2 mars 2022, la liste des prescripteurs et des bénéficiaires de l'activité physique adaptée (APA) a été élargie. **Le nombre de prescriptions d'APA dans les Maisons Sport-Santé a ainsi été multiplié par 2 entre 2022 et 2023.**

L'offre de pratique en sport-santé se développe aussi avec des fédérations sportives (football, athlétisme, tennis...) qui se sont engagées sur le sujet, comme certains acteurs marchands. Des travaux spécifiques ont notamment été menés avec certaines fédérations pour développer des offres plus ludiques pour les publics plus éloignés.

Plus largement, des milliers d'événements ont été organisés en 2024 dans le cadre de la Grande Cause Nationale (GCN) consacrée pour la première fois à la promotion de l'activité physique et sportive pour sensibiliser toutes les Françaises et tous les Français aux bienfaits d'une pratique régulière autour du concept simple des « 30 minutes d'activité physique quotidienne ».

Ces efforts collectifs ont permis d'augmenter le nombre de pratiquants réguliers de **3,5 millions de personnes** en sept ans. D'ici la fin de l'année, une nouvelle stratégie sport-santé 2025-2030 permettra de définir les objectifs et les priorités d'actions pour les cinq prochaines années.

Un nouveau rendez-vous annuel pour le sport

Le 14 septembre 2024, en marge de la célébration des athlètes sur les Champs-Élysées, le président de la République a annoncé la création d'une Fête nationale du sport.

Dans la continuité de l'héritage des Jeux et de la Grande Cause Nationale 2024, ce rendez-vous annuel poursuit une double ambition : promouvoir la force sociétale du sport et inciter les Français à pratiquer davantage.

Temps fort de la rentrée, la **Fête du Sport** sera également le point d'orgue d'un été festif dédié aux célébrations du 1^{er} anniversaire des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

GOUVERNEMENT
*Liberté
Égalité
Fraternité*

14.09.25

FÊTE DU SPORT

CÉLÉBRONS L'ANNIVERSAIRE DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

Retrouvez toute la programmation sur www.sports.gouv.fr

COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE DE FRANCE

CELEBRATION DES JEUX DE PARIS 2024 1 AN

France Paralympique

UNE NATION COMPÉTITIVE : UN NOUVEAU MODÈLE POUR PERFORMER DURABLEMENT

Paris 2024 a été un accélérateur pour construire une nation plus compétitive dans le secteur du sport. De la performance des athlètes à l'organisation des grandes compétitions, un nouveau standard a été établi. L'ambition est désormais de continuer à progresser pour maintenir la France parmi les grandes nations sportives.

UNE PRIORITÉ : LA HAUTE PERFORMANCE

Les succès de la stratégie *Ambition Bleue*

Lancée en amont des Jeux de Paris 2024, la stratégie *Ambition Bleue* et son programme « Gagner en France », portés par l'Agence nationale du Sport et les fédérations, ont marqué un tournant dans l'approche de la haute performance en France. Avec des moyens exceptionnels dont 114 millions d'euros mobilisés en 2024, elles ont permis à l'équipe de France d'atteindre les objectifs fixés : **le 5^{ème} rang olympique et le 8^{ème} rang paralympique.**



Cette stratégie a reposé sur un nouveau modèle différenciant deux étapes clés du parcours de l'athlète :

1. le haut niveau, de la détection au niveau mondial ;
2. la haute performance, de la présence mondiale à la conquête des podiums.

Les principaux leviers mis en œuvre :

- Cibler les disciplines et les publics à plus fort potentiel de médailles
- Personnaliser l'accompagnement des athlètes et entraîneurs avec un fort potentiel de médaille
- Assurer un suivi de proximité, au plus près des lieux d'entraînement et de performance
- Travailler sur les gains marginaux et exploiter le *home advantage*
- Renforcer la coordination entre tous les acteurs mobilisés pour la performance
- Mieux concentrer les moyens humains, techniques et financiers sur les priorités identifiées



Dans le cadre du dispositif d'évaluation mis en place sous le pilotage de la Délégation Interministérielle des Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP), **Ambition Bleue** et « **Gagner en France** » ont eu un impact structurant sur les résultats français. Les évaluations réalisées soulignent aussi les marges de progression possibles pour transformer les 4^{èmes} places en podium et les médailles en titre. Ces évaluations constituent une base essentielle pour renforcer et ajuster *Ambition Bleue* pour les prochains grands rendez-vous internationaux.

Poursuite et perspectives de la stratégie

Face aux prochaines échéances (Milan-Cortina 2026, Los Angeles 2028, Alpes françaises 2030 puis Brisbane 2032), l'ambition est d'inscrire durablement la France parmi les toutes premières nations sportives mondiales, en renforçant et en ajustant les fondamentaux de la stratégie engagée.

Les axes de travail identifiés sont :

- Consolider les réussites : priorisation et ciblage des moyens selon les potentiels de performance
- Mieux accompagner la jeune génération pour préparer 2030 et 2032
- Accélérer l'innovation et développer la recherche dans la haute performance en intégrant l'intelligence artificielle
- Fédérer tous les acteurs autour d'une culture partagée de la haute performance

Pour accompagner nos athlètes, notamment dans les disciplines hivernales, des moyens supplémentaires sont mobilisés dès 2025 par l'Agence nationale du Sport pour la Haute performance. La stratégie *Ambition Bleue* et le programme « Gagner en France », rebaptisé « Gagner aux Jeux », sont, eux, renouvelés pour permettre à nos athlètes d'aller chercher les centièmes et les centimètres qui font toute la différence.

Le développement des parcours de détection des talents continue lui aussi : déployées depuis 2023, **les places en sport-études passeront de 10 000 à 25 000 d'ici 2026**, pour constituer un vivier de futurs champions dès maintenant.

Un nouveau programme de recherche au soutien des athlètes

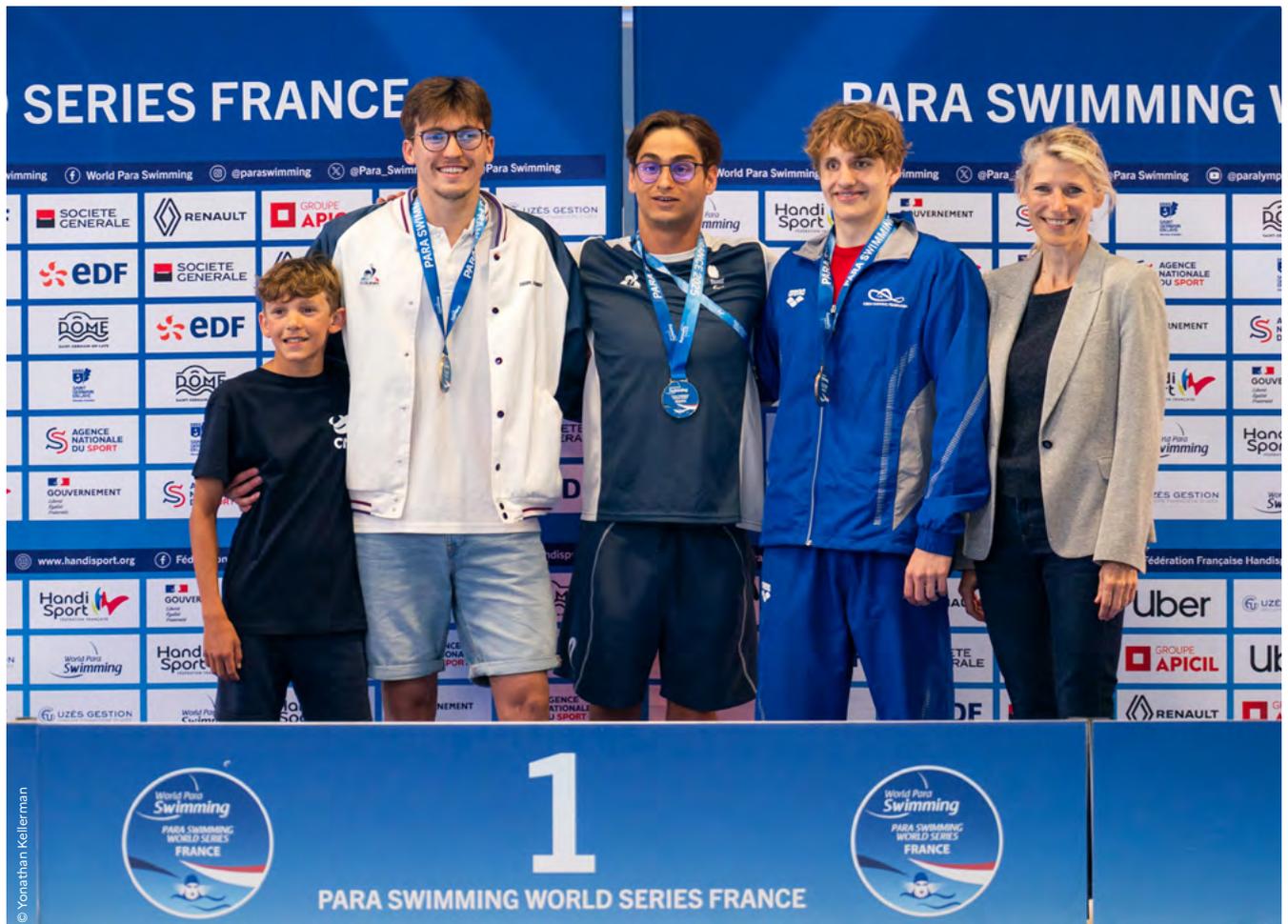
Dans la continuité des succès du programme de recherche lancé en 2019 et mis en place pour accompagner scientifiquement les athlètes dans leur préparation aux Jeux de Paris 2024, un nouveau programme de recherche dédié à la haute performance sportive a été lancé en juillet 2025. Marie Barsacq, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, Philippe Baptiste, ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Bruno Bonnell, secrétaire général pour l'investissement en charge de France 2030, ont annoncé un investissement de 20 millions d'euros entre 2025 et 2030.

Accompagner la vie fédérale et le haut niveau du parasport

Le parasport s'inscrit pleinement dans cette stratégie de performance durable. L'ambition est de hisser la France dans le top 5 paralympique à Milan-Cortina 2026 et Los Angeles 2028, et construire un modèle durable en vue des Jeux de Brisbane 2032.

Pour y parvenir, une stratégie dédiée est en cours de d'élaboration en lien avec le Comité Paralympique et Sportif Français (CPSF) et l'ANS. Elle portera notamment sur la professionnalisation, la détection, l'accompagnement médical et la féminisation du parasport. Un premier jalon structurant a été posé avec la tenue du premier séminaire national du parasport féminin les 5 et 6 mars derniers.

Les fédérations sont accompagnées pour intégrer pleinement le parasport dans leur projet de performance. L'enjeu est de faire de la haute performance une ambition partagée, inclusive et portée collectivement.



LA FRANCE, PORTEUSE D'UN NOUVEAU MODÈLE D'ORGANISATION DES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS INTERNATIONAUX (GESI)

Une approche évaluative de l'accueil des GESI

Pour la première fois dans l'histoire des Jeux, l'État français a innové en lançant une démarche évaluative pluridisciplinaire dédiée à l'accueil des Grands Événements Sportifs Internationaux (GESI).

Elle a pour objectif d'évaluer, de la façon la plus rigoureuse et transparente possible, un vaste panel d'impacts de l'organisation des Jeux de Paris 2024. Dans ce cadre, des experts issus d'institutions publiques spécialisées, d'équipes de recherche universitaire ou encore de prestataires privés, s'attachent à mesurer tant les impacts des Jeux en tant que tels que leurs effets en termes d'accélération de politiques publiques.

La richesse de ce programme permet d'aborder des thématiques sportives, économiques, environnementales, sociales ou encore territoriales dans 14 études réparties en trois axes :

- **Le sport** : évolution de la pratique, haute performance, apprentissage de la natation en Seine-Saint-Denis, analyse des publics des Jeux.
- **L'impact socio-économique** : retombées économiques et en termes d'emploi, impact sur le PIB, tourisme, rattrapage économique de la Seine-Saint-Denis, analyse coûts-bénéfices globale.
- **Les sujets environnementaux et territoriaux** : impact environnemental, accessibilité pour les personnes en situation de handicap, baignabilité de la Seine, effets sur l'urbanisme.

La SOLIDEO renforce cet héritage méthodologique en organisant trois rencontres thématiques pour partager son expertise avec les acteurs institutionnels et les professionnels de la construction :

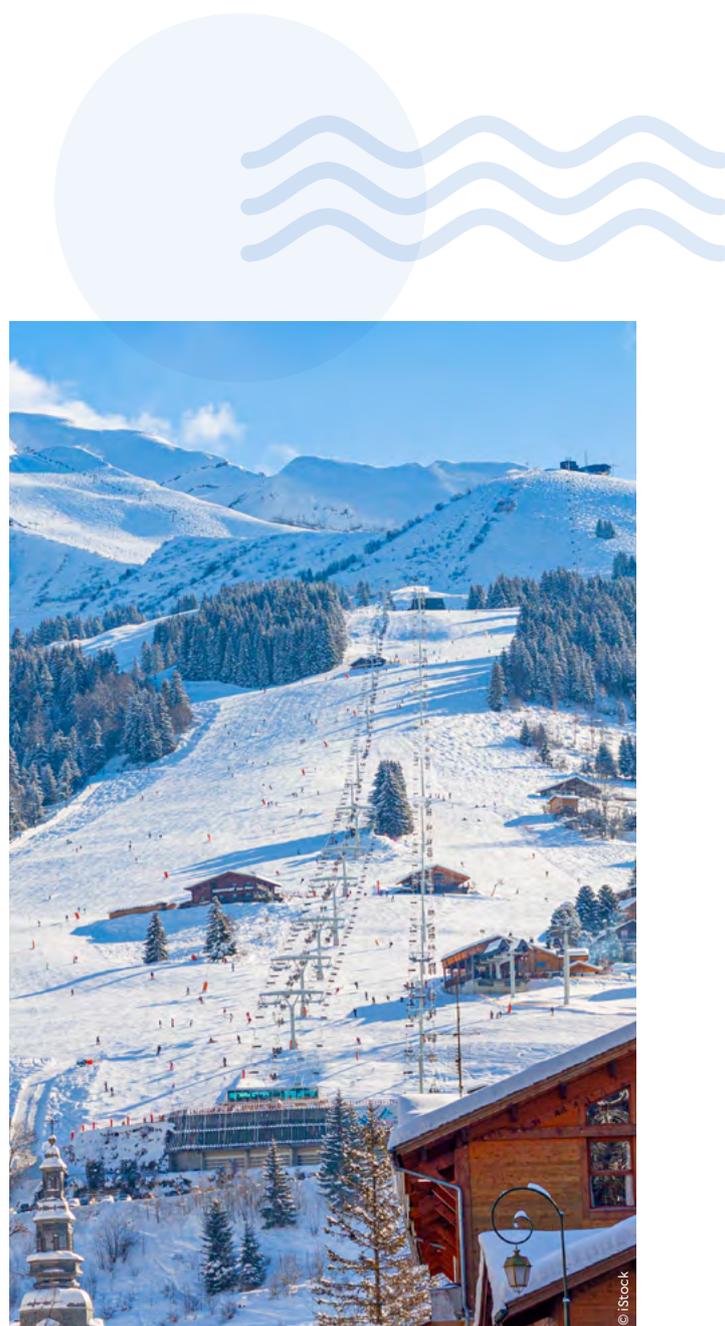
- le 26 mars 2025 pour l'exemplarité environnementale ;
- le 6 juin 2025 pour l'exemplarité sociale ;
- le 15 septembre 2025 pour la gouvernance et les méthodes à reproduire pour de futurs grands projets.

Ces moments d'échanges sont précieux pour préparer efficacement les Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver des Alpes françaises 2030, avec la mise en place de la SOLIDEO Alpes 2030, instituée par décret le 10 février 2025, et reprenant les missions de la SOLIDEO créée en 2017.

L'État collabore également avec le CIO, l'OMS et l'OCDE afin de constituer, pour les prochaines éditions, un recueil de bonnes pratiques autour de quatre marqueurs forts : **des Jeux sobres, des Jeux engagés, des Jeux au cœur de la ville et des Jeux décentralisés.**

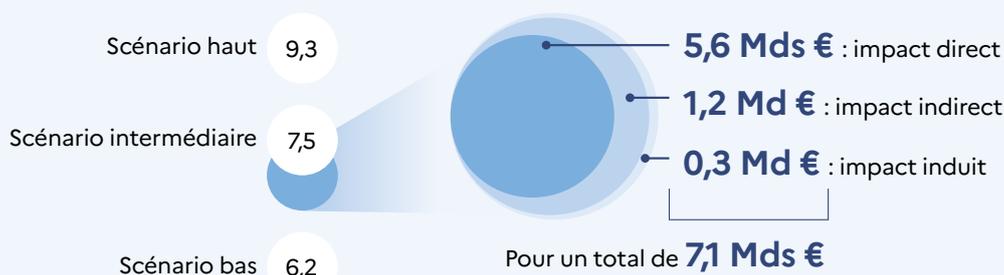
Les premières études publiées dans leur version finalisée sont à retrouver sur info.gouv.fr.

Certaines sont encore en cours de production et seront présentées, selon les thématiques traitées, à la fin de l'année 2025 mais aussi en 2026 puis en 2030.



Évaluation de l'impact économique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Paris 2024 a généré un impact économique total de l'ordre de +7,1 milliards d'euros sur l'économie francilienne, conforme au scénario intermédiaire estimé ex-ante (hors héritage) :



75,7 millions d'euros d'excédent budgétaire pour le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024

En juin 2025, le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 a revu à la hausse son excédent budgétaire, désormais estimé à **75,7 millions d'euros**, contre **27 millions annoncés en décembre 2024**. Le budget total de l'organisation s'établit à **4,494 milliards d'euros en recettes** pour **4,418 milliards d'euros en dépenses**.

L'excédent de 75,7 millions d'euros bénéficiera directement au monde du sport :

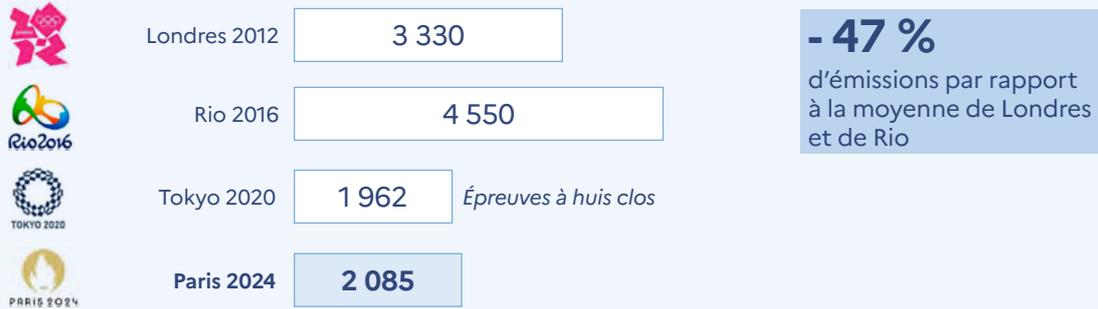
- 20 % reviendront au **Comité national olympique et sportif français (CNOSF)** ;
- 20 % seront transférés au **Comité international olympique (CIO)**, conformément aux règles du mouvement olympique ;
- 60 % seront versés au **Fonds de Dotation Paris 2024**, géré par le CNOSF, le CPSF, la Ville de Paris, la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris et le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Les principes directeurs de l'utilisation du Fonds de Dotation Paris 2024 sont les suivants :

- **Célébrer les Jeux de Paris 2024**, avec les célébrations des 1 an des Jeux, la Fête du Sport ou avec des objets emblématiques comme la Vasque des Jeux qui bénéficie de 5 millions d'euros pour revenir chaque été pendant trois ans, à compter de 2025.
- **Soutenir les projets** créés ou amplifiés dans le cadre des Jeux **en faveur de la pratique sportive pour tous** comme la SOP ou encore la Journée Olympique et la Journée Paralympique.
- **Accompagner les athlètes de haut-niveau**, notamment dans leur parcours de vie, en les aidant à capitaliser sur les Jeux dans leur recherche de partenaires ou dans leur reconversion professionnelle.

L'impact environnemental des Jeux en matière d'empreinte carbone

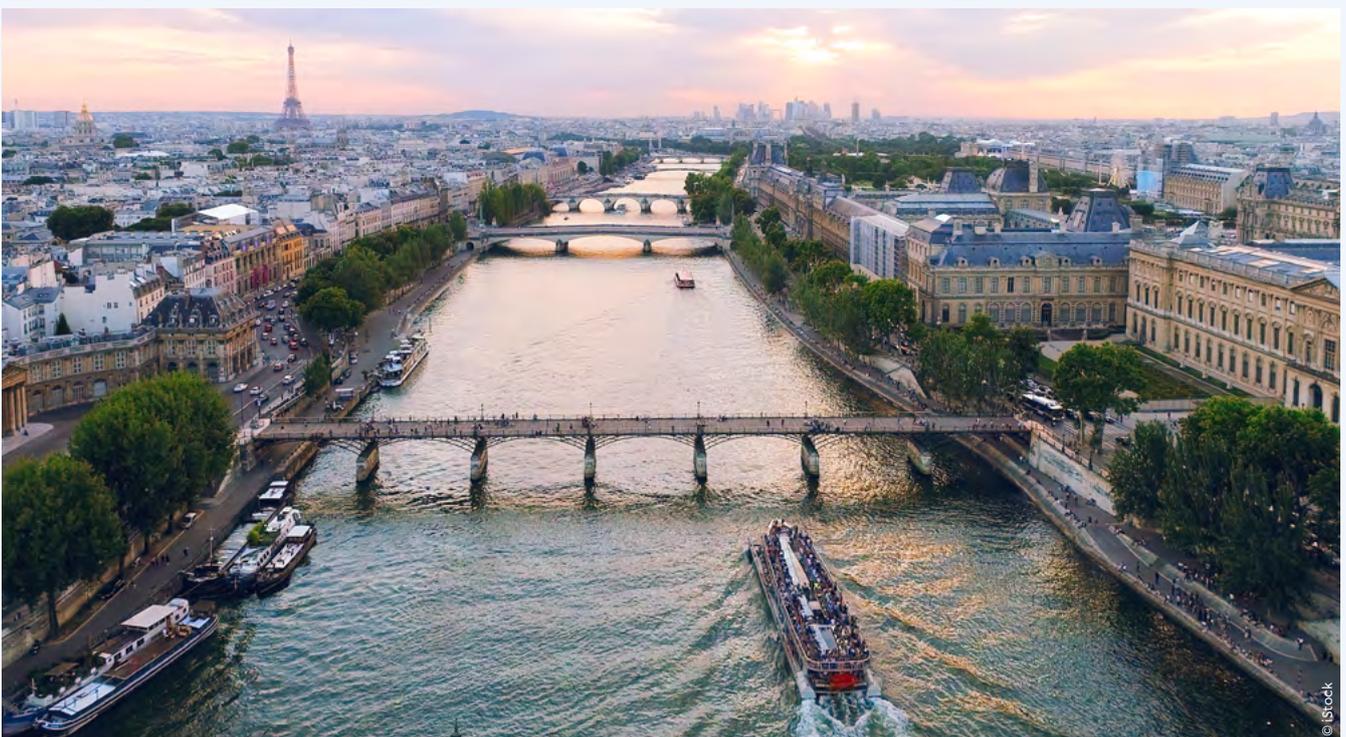
Paris 2024 a atteint son objectif de diviser par deux l'empreinte carbone des Jeux par rapport à la moyenne des éditions de Londres 2012 et de Rio 2016.



La boîte à outils pour des événements sportifs écoresponsables

Les Jeux de Paris 2024 ont établi un nouveau standard en matière de responsabilité sociale et environnementale des événements sportifs. Pour faire perdurer cet héritage, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, en collaboration avec l'ADEME et le CNOSEF, a produit **une boîte à outils** pour penser les événements sportifs de manière responsable et durable. À la disposition des organisateurs, différentes fiches récapitulatives proposent une vision systémique et transversale des enjeux liés à l'organisation d'événements écoresponsables, regroupant 17 thématiques clés : alimentation, mobilité, déchets, sites naturels, eau et énergie, achats, sponsoring, numérique, inclusion, égalité femmes-hommes. Cette boîte à outils vient s'inscrire dans la stratégie de transition écologique du sport portée par le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative, articulée autour de deux piliers :

- Une stratégie d'atténuation, pour réduire l'impact environnemental du sport, avec par exemple les feuilles de routes de sobriété énergétique et hydrique du sport ou la charte de 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements.
- Une stratégie d'adaptation du sport et des pratiques, incarnée par le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) du sport.



Une nouvelle exigence pour l'organisation des GESI

Après les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, et plus largement après l'accueil de Grands Événements Sportifs Internationaux (GESI) en France encouragé par un soutien marqué de l'État ces dernières années, il est apparu important d'accompagner la préparation de ces GESI afin d'en maximiser l'impact et d'en faire des vitrines du savoir-faire et de la vision française à l'international.

Le ministère chargé des Sports et la Délégation interministérielle aux grands événements sportifs (DIGES) ont engagé, à l'automne 2024, un travail pour **garantir l'exemplarité de ces événements** en les accompagnant dès la phase de demande de soutien, avec la mise en place d'un cahier des charges et d'un système de conditionnalité des aides.

La première des exigences préalables à l'étude du soutien est celle de la **soutenabilité financière de l'événement** par l'organisateur et ses parties prenantes.

D'autres conditions visent à assurer un **haut niveau d'exigence en matière d'impact économique, social et environnemental**, et seront précisées dans une convention de financement qui reprendra les exigences suivantes :

- Le respect des valeurs et des principes de la République ;
- Le respect de l'environnement imposé et cadré par la signature de la charte des 15 engagements éco-responsables ;
- Le respect de l'accessibilité universelle dans l'accès au site de l'événement et au spectacle sportif – encadré par le Guide de l'accessibilité en cours de finalisation par le ministère, la DIGES et le CPSF ;
- La valorisation des disciplines parasport dans le cadre de l'événement ;
- La mise en œuvre d'une billetterie solidaire et d'un plan d'animation territorial pour permettre l'accès à l'événement sportif aux publics qui en sont éloignés ;
- La lutte contre les violences et discriminations sexuelles et sexistes et la diffusion d'une culture de l'égalité Femmes-Hommes au sein de leur organisation en reprenant les principes et les méthodes proposés par le label « Terrain d'Égalité ».

Le label « Terrain d'Égalité »

Créé en 2023 par le ministère chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes et le ministère chargé des Sports, en lien avec le mouvement sportif et associatif et le Comité d'organisation de Paris 2024, **ce label s'adresse aux organisateurs de grands événements sportifs internationaux (GESI)**, et a été conçu comme **un outil pour accompagner les comités d'organisation dans la mise en place concrète d'une politique de promotion de la place des femmes dans le sport, de sensibilisation et de prévention** contre les violences et discriminations, avant et pendant les compétitions.



Renforcer la place de la France comme terre d'accueil de GESI

Le 30 mai 2025, à l'occasion de l'Urban Sports Summit et du Festival International des Sports Extrêmes (FISE) à Montpellier, le ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative a signé une convention avec l'association Territoires d'Événements Sportifs. Cette convention officialise la création d'un outil national de veille et de coordination autour des candidatures aux GESI. Cet outil inédit permet de centraliser l'information, de cartographier les opportunités et de partager, avec tous les territoires et partenaires concernés, une base commune pour mieux décider, mieux candidater, et mieux accueillir.





**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTACT PRESSE

Ministère des Sports,
de la Jeunesse et de la Vie associative

95 avenue de France
75650 Paris Cedex 13

01 55 55 98 25

presse@jeunesse-sports.gouv.fr

www.sports.gouv.fr

